



## Ville de Lac-Mégantic

### Avis public

## Calendrier des séances ordinaires 2022 (Article 319 L.C.V.)

**Avis public** est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021, le Conseil a adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022, lesquelles débuteront à 19 h 30 :

18 janvier	17 mai	20 septembre
15 février	21 juin	18 octobre
15 mars	12 juillet	15 novembre
19 avril	16 août	20 décembre

Donné à Lac-Mégantic, le 22 décembre 2021

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière